



COMMUNICATION DE LA SOCIÉTÉ

Rubis annonce avoir reçu de la part de deux de ses actionnaires le 15 mai 2024 des demandes d'inscription à l'ordre du jour de son Assemblée Générale, qui se tiendra le 11 juin 2024, de résolutions relatives à la composition de son Conseil de Surveillance.

La Compagnie Nationale de Navigation, contrôlée par Monsieur Patrick Molis et nouvellement actionnaire de Rubis, a indiqué détenir de concert 5,05 % du capital et propose une profonde reconstitution du Conseil de Surveillance en : (i) sollicitant la révocation de trois membres du Conseil de Surveillance, (ii) s'opposant au renouvellement du mandat de Monsieur Nils Christian Bergene, actuel Président, de même qu'aux propositions de nomination de deux nouveaux membres indépendants sélectionnés par le Conseil de Surveillance, et (iii) proposant la nomination de quatre nouveaux membres, dont Monsieur Patrick Molis, ce qui conférerait à ce dernier la moitié des sièges du Conseil de Surveillance.

Cette démarche brutale, sans volonté de dialogue, revêt un caractère hostile.

Le même jour, Monsieur Ronald Sämman, actionnaire de longue date de Rubis dont il indique détenir 5,01 % du capital, a soumis une demande d'inscription de résolution proposant sa nomination au sein du Conseil de Surveillance de Rubis à la suite du renforcement de sa participation au capital.

Le Conseil de Surveillance de Rubis se réunira dans les meilleurs délais pour examiner l'ensemble des demandes, sur lesquelles il émettra un avis.

Par ailleurs, la Gérance émettra une recommandation de vote sur ces résolutions.

L'ensemble de ces résolutions est disponible sur le site internet de Rubis (<https://www.rubis.fr/fr/actionnaires/assemblee-generale?date=11-06-2024>).



Contact presse

RUBIS – Service Communication
Tél. : + 33 (0)1 44 17 95 95
presse@rubis.fr

Contact analystes

RUBIS - Clémence Mignot-Dupeyrot, Head of IR
Tél. : + 33 (0)1 45 01 87 44
investors@rubis.fr